

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le VENDREDI 23 SEPTEMBRE, à 16 h 10, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en CINQUIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 19 h 44).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME (arrivée à 16 h 31 au rapport n° 22/5-001), Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN (arrivée avant examen des rapports à 16 h 17), Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN (arrivé avant examen des rapports à 16 h 22), Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Christèle BEAUMIER, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND (arrivée avant examen des rapports à 16 h 18), Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Noela MÉDÉA MADEN, Vincent BÈGUE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Brigitte ADAME	jusqu'à son arrivée à 16 h 31 au rapport n° 22/5-001	par Gérard FRANÇOISE
Marylise ISIDORE	à compter de son départ à 17 h 35 au rapport n° 22/5-017	par Fernande ANILHA
Éric DELORME		par Gilbert ANNETTE
Philippe NAILLET		par Jean-François HOAREAU
Érick FONTAINE	pour toute la durée de la séance	par Ibrahim DINDAR
Guillaume KICHENAMA		par Marie-Anick ANDAMAYE
Arnaud HUGUET	jusqu'au départ de son mandataire à 19 h 38 au rapport n° 61	par Jacques LOWINSKY
Benjamin THOMAS		par Christelle HASSEN
Aurélie MÉDÉA		par Jean-Max BOYER
Jean-Pierre HAGGAI	pour toute la durée de la séance	par Vincent BÈGUE
Michel LAGOURGUE		par Noela MÉDÉA MADEN

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (38 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de (la/ du/ l')	rapport n° (thématique)
- Brigitte ADAME	présidente	MDEN de la Réunion	22/5-017
- Jean-Max BOYER	employé		
(*) <i>Aurélie MÉDÉA</i> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP Prévention PÉI	22/5-030 (prévention)
- Geneviève BOMMALAIS	lien de parenté	ASD	(sports)
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	(sports)
(*) <i>Arnaud HUGUET</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)	vice-président	OMS de Saint-Denis	(sports)
- David BELDA	délégué / Ville	SÉDRÉ	22/5-034
- Jean-François HOAREAU	délégués / CINOR	ÉPFR	22/5-035
- Julie PONTALBA			
- Gilbert ANNETTE			
(*) <i>Benjamin THOMAS</i> (mandataire : Christelle HASSEN)			
(*) <i>Arnaud HUGUET</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)	vice-président	OMS de Saint-Denis	22/5-061
- Jacques LOWINSKY	adjoint règlementaire	protection fonctionnelle	22/5-066
MDEN de la Réunion	Maison de l'emploi du Nord de la Réunion	CAP	Club Animation Prévention
Prévention PÉI	Prévention par des Pratiques éducatives informelles	ASD	Archers de Saint-Denis
OMS de Saint-Denis	Office municipal de Sports de Saint-Denis	SÉDRÉ	Société d'Équipement du Département de la Réunion
CINOR	Communauté intercommunale du Nord de la Réunion	ÉPFR	Établissement public foncier de la Réunion
(*)	élus absents / représentés		

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Alexandra CLAIN	arrivée à 16 h 17	
Julie LALLEMAND	arrivée à 16 h 18	
Virgile KICHENIN	arrivé à 16 h 22	avant examen des rapports
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY	arrivée à 16 h 26	
Brigitte ADAME	arrivée à 16 h 31	au rapport n° 22/5-001
Marylise ISIDORE	partie à 17 h 35	au rapport n° 22/5-017 en laissant procuration à Fernande ANILHA
Brigitte ADAME (voir élus intéressés : MDEN)	sortie à 17 h 35 revenue à 17 h 39	avant le rapport n° 22/5-017 avant le rapport n° 22/5-018
Jean-Max BOYER (voir élus intéressés : MDEN)	sorti à 17 h 35 revenu à 17 h 44	avant le rapport n° 22/5-017 au rapport n° 22/5-018

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

(suite)

Monique ORPHÉ	sortie à 17 h 46 revenue à 18 h 02	du rapport n° 22/5-018 au rapport n° 22/5-023
Jacques LOWINSKY	sorti à 18 h 01 revenu à 18 h 09	du rapport n° 22/5-018 au rapport n° 22/5-028
Jacques LOWINSKY	sorti à 18 h 20 revenu à 18 h 27	du rapport n° 22/5-029 au rapport n° 22/5-031
Geneviève BOMMALAIS (voir élus intéressés : ASD)	sortie à 18 h 25 revenue à 18 h 25	avant le rapport n° 22/5-030 au rapport n° 22/5-030 (après le vote des lignes concernées)
Marie-Anick ANDAMAYE (voir élus intéressés : BCD)	sortie à 18 h 25 revenue à 18 h 28	avant le rapport n° 22/5-030 au rapport n° 22/5-032
Brigitte ADAME	sortie à 18 h 27 revenue à 18 h 33	du rapport n° 22/5-031 au rapport n° 22/5-033
Audrey BÉLIM	sortie à 18 h 27 revenue à 19 h 11	du rapport n° 22/5-031 au rapport n° 22/5-051
David BELDA (voir élus intéressés : SÉDRÉ)	sorti à 18 h 36 revenu à 18 h 39	avant le rapport n° 22/5-034 après le vote du rapport n° 22/5-034
Jean-François HOAREAU Julie PONTALBA Gilbert ANNETTE (voir élus intéressés : ÉPFR)	sortis à 18 h 39 revenus à 18 h 41	avant le rapport n° 22/5-035 après le vote du rapport n° 22/5-035
Dominique TURPIN	sortie à 18 h 41 revenue à 18 h 45	du rapport n° 22/5-037 au rapport n° 22/5-040
Jacques LOWINSKY (voir élus intéressés : protection fonctionnelle)	parti à 19 h 38	au rapport n° 22/5-061

OBJET **Cession de terrains non bâtis**
ES 76 à 81 / société OCIDIM / rue des Pailles-en-Queue – Montgaillard
Abrogation partielle de la délibération n° 19/5-026 du Conseil municipal du 29 novembre 2019

Par délibération n° 19/5-026 du 29 novembre 2019, le Conseil municipal avait approuvé le projet de cession, à la société OCIDIM, des terrains communaux non bâtis cadastrés ES 76, 77, 78, 79, 80 et 81, sis rue des Paille-en-queue à Montgaillard, pour la construction d'un ensemble immobilier de soixante-neuf logements.

La délibération prévoyait la signature d'un compromis ou d'un acte de vente dans un délai de douze mois. À ce jour, aucun compromis de vente ni acte n'a été signé, la société OCIDIM n'a pas donné suite au dossier.

Par ailleurs, la ville souhaite intégrer lesdites parcelles dans une étude d'aménagement public plus globale dans ce secteur afin de valoriser son patrimoine.

En conséquence, je vous demande :

- de prononcer l'abrogation partielle de la délibération n° 19/5-026 du 29 novembre 2019 portant sur la cession des parcelles non bâties cadastrées ES 76, 77, 78, 79, 80 et 81 sises rue des Paille-en-queue à Montgaillard au profit de la société OCIDIM ;
- de m'autoriser ou mon (ma) représentant(e) à signer tous les actes nécessaires consécutifs à cette abrogation.

OBJET **Cession de terrains non bâtis**
ES 76 à 81 / société OCIDIM / rue des Pailles-en-Queue – Montgaillard
Abrogation partielle de la délibération n° 19/5-026 du Conseil municipal du 29 novembre 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération n° 19/5-026 du Conseil Municipal de Saint-Denis en séance du 29 novembre 2019 ;

Vu le RAPPORT N° 22/5-038 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-François HOAREAU - 1er adjoint au nom des commissions « Ville Ecologique » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Prononce l'abrogation partielle de la délibération n° 19/5-026 du 29 novembre 2019 portant sur la cession des parcelles non bâties cadastrées ES 76, 77, 78, 79, 80 et 81 sises rue des Paille-en-queue à Montgaillard au profit de la société OCIDIM.

ARTICLE 2

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à signer tous les actes nécessaires.

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le VENDREDI 29 NOVEMBRE, à 17 h 03, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en cinquième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 50).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert/ LOWINSKY Jacques/ ORPHÉ Monique (arrivée à 18 h 23 au Rapport n° 19/5-024 - partie au Rapport n° 19/5-057)/ MAILLOT Gérald/ VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini/ FRANÇOISE Gérard/ ADAME Brigitte (partie au Rapport n° 19/5-017)/ HOAREAU Jean-François/ CLAIN Claudette/ COUDERC Alain/ FONTAINE Gabrielle/ BELDA David/ PESTEL René Louis/ ISIDORE Marylise/ DELORME Éric/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CHOPINET Gérard/ VOLIA-GARNIER Laetitia/ KICHENIN Virgile (arrivé après l'appel nominal à 17 h 12)/ BOMMALAIS Geneviève/ EUPHRASIE Didier (arrivé à 18 h 00 au Rapport n° 19/5-014)/ LESCAT Michel/ SUDNIKOWICZ Christiane/ ASSABY Maximilien (arrivé à 17 h 25 au Rapport n° 19/5-007)/ MAMODE Nourjhan/ CADJEE Ibrahim/ HUMBLOT Nicole/ JAVEL François (parti au Rapport n° 19/5-052)/ DUCHEMANN Yvette/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ BARDINOT Sonia/ VARONDIN Frédéric (parti au Rapport n° 19/5-047)/ BAREIGTS Éricka (partie au Rapport n° 19/5-014)/ ARLANDON Corine/ SILOTIA William/ BÉLIM Audrey/ FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 38 au Rapport n° 19/5-008)/ ANILHA Fernande/ HOARAU Serge (arrivé à 17 h 38 au Rapport n° 19/5-008)/ DOKI-THONON Lisianne (partie au Rapport n° 19/5-042)/ HUBERT Richenel/ TÉCHER Régis/ MOREL Jean-Jacques (arrivé à 17 h 49 au Rapport n° 19/5-011 - partie au Rapport n° 19/5-058)/ LATRA Sylvie/ JEAN-PIERRE Philippe (arrivé à 17 h 19 au Rapport n° 19/5-003)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

À son départ (20 h 21 / Rapport n° 19/5-057)

ORPHÉ Monique

par DELORME Éric

À son départ (18 h 12 / Rapport n° 19/5-017)

ADAME Brigitte

par MAILLOT Gérald

Pour toute la durée de la séance

HOARAU Brigitte

par FONTAINE Gabrielle

MARCHAU Jean-Pierre

par SUDNIKOWICZ

LOYHER Jeanne

par JAVEL François

(jusqu'au Rapport n° 19/5-052)

À son départ (17 h 58 / Rapport n° 19/5-014)

BAREIGTS Éricka

par LOWINSKY Jacques

Pour toute la durée de la séance

MÉLADE Thierry

par BELDA David

À l'arrivée de son mandataire (17 h 38 / Rapport n° 19/5-008)

LAGOURGUE Michel

par MOREL Jean-Jacques

(jusqu'au Rapport n° 19/5-058)

À l'arrivée de son mandataire (17 h 38 / Rapport n° 19/5-008)

VITRY Faouzia

par FOURNEL Dominique

Pour toute la durée de la séance

HO-SHING Cynthia

par HUBERT Richenel

Les membres présents, au nombre de 46 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(1)	ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/5-014	
	ANDAMAYE Marie-Annick	(délégués/ Ville)			
	BOMMALAIS Geneviève				
	FONTAINE Gabrielle				
	HOAREAU Jean-François				
	LESCAT Michel				
	MAMODE Nourjhan				
	VITRY Faouzia				
HUBERT Richenel					
	DUCHEMANN Yvette	(lien de parenté)	au titre du Collectif Moufia/ Bois-de-Nêfles		
	LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre de Lokal de la Source		
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de Run Action		
	ANNETTE Gilbert	(lien de parenté)	au titre de l'ANVPR		
	ADAME Brigitte	(déléguées/ Ville)	au titre du CRIJ de la Réunion		
	VOLIA-GARNIER Laetitia				
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre du CAP		
	ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre de la MLN		
	KICHENIN Virgile	(délégués/ Ville)			
	BÉLIM Audrey				
	VOLIA-GARNIER Laetitia				
	HOAREAU Jean-François				
(1)	VITRY Faouzia	(Vice-Présidente)	au titre du CÉVIF		
(1)	ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre de la CDÉ de Saint-Denis	Rapport n° 19/5-018	
	CADJEE Ibrahim	(délégués/ Ville)			
	CHOPINET Gérard				
	CLAIN Claudette				
	ADAME Brigitte				
	HO-SHING Cynthia				
	BOMMALAIS Geneviève	(Vice-Présidente)	au titre de l'ADÉSC		
	ANDAMAYE Marie-Annick	(lien de parenté)	au titre du BCD		
	CHOPINET Gérard	(lien de parenté)	au titre du CRGSH		
	LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre de Lasours Handball		
	COUDERC Alain	(élu délégué)	au titre de l'OMS de Saint-Denis		

KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 19/5-018
------------------	------------------	---------------------	---------------------

BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-019
-------------	------------------	----------------------	---------------------

BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-020
-------------	------------------	----------------------	---------------------

CCAS Centre communal d'Action sociale
 CRIJ... Centre régional d'Information Jeunesse de la Réunion
 MLN Mission locale Nord
 CDÉ... Caisse des Ecoles de Saint-Denis
 BCD Basket Club dionysien
 OMS Office municipal des Sports
 SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de Réunion

ANVPR Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion
 CAP Club Animation Prévention
 CÉVIF Collectif pour l'Élimination des Violences Intrafamiliales
 ADÉSC Association dionysienne d'Éducative sportive canine
 CRGSH Club Roland Georget Sports Handicap
 SIDR Société immobilière du Département de la Réunion

(1) absente à la séance

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20191129-195026-DE
 Date de télétransmission : 09/12/2019
 Date de réception préfecture : 09/12/2019

ÉLUS INTÉRESSÉS

(suite)

FONTAINE Gabrielle	sur la Colline des Camélias	à titre personnel	Rapport n° 19/5-021
FONTAINE Gabrielle	sur la Colline des Camélias	à titre personnel	Rapport n° 19/5-022
(1) DUCHEMANN Yvette NAILLET Philippe LOYHER Jeanne FRANÇOISE Gérard HOARAU Serge	(déléguée/ Département) (délégués/ CINOR)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 19/5-028
KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 19/5-031
KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 19/5-032
ORPHÉ Monique	(déléguée/ Ville)	au titre de l'ADIL	Rapport n° 19/5-033
(2) ADAME Brigitte	(déléguée/ Ville)	au titre de la SHLMR	Rapport n° 19/5-056
BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-058

CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
SHLMR Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion

ÉPFR Établissement public foncier de la Réunion
ADIL Agence départementale pour l'Information sur le Logement
SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de Réunion

(1) absente à la séance
(2) partie au Rapport n° 19/5-017

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le LUNDI 9 DECEMBRE 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 46 sur 55.

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195026-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

Signé électroniquement par :
Le Maire
04/12/2019



Gilbert ANNETTE

OBJET Cession de terrains bâtis et non bâtis

Parcelles HE 14, HE 15 et HE 466 : Monsieur HOARAU David, propriétaire des parcelles voisines situées à Bois-de-Nêfles / Sainte-Clotilde, a demandé l'acquisition desdites parcelles afin d'aménager l'entrée de son habitation. Ces parcelles sont actuellement à l'état de friche et sont libres de toute occupation.

Parcelle AH 128 : Monsieur HENRY François, exploitant de l'épicerie Henry sur le Bas de la Rivière / Saint-Denis, a demandé l'acquisition de la parcelle occupée par ses parents et grands-parents depuis déjà de nombreuses années. A ce titre, il demande l'acquisition afin de pouvoir réhabiliter son épicerie et de poursuivre cette activité.

Parcelles IS 337, 338 et 464 parties : Mme NERINA Audrey est actuellement occupante desdites parcelles communales situées chemin des Séquoias à la Montagne. A ce titre, elle en a demandé l'acquisition afin d'en être pleinement propriétaire.

Parcelle DW 36 partie : Monsieur et Madame GIORDAN-GROCHOWSKI Patrice et Véronique sont propriétaires riverains de la parcelle communale DW 36 située rue longue à la Montagne. Ils ont demandé l'acquisition d'une partie de la parcelle communale le long de leur parcelle afin de sécuriser leur habitation. Cette partie de parcelle non bâtie, actuellement à l'état de friche n'est pas aménagée.

Parcelle DO 65 partie : Le siège de la Chambre des Métiers est implanté depuis de nombreuses années sur une partie du terrain communal sis à Champ-Fleuri / Sainte-Clotilde du côté de la rue Jean Cocteau. Il s'agit aujourd'hui de régulariser cet empiètement par la cession en pleine propriété à la Chambre des Métiers.

Parcelle DH 151 : La société OCEANIS Promotion immobilière propose la construction d'un ensemble immobilier de 67 logements, dont 24 seront destinés à des primo accédant et 43 destinés à des résidences principales et défiscalisables. Cette parcelle a fait l'objet d'une mise en concurrence et actuellement à l'état de friche, ne fait l'objet d'aucun projet et n'est pas aménagée.

Parcelles ES 76, 77, 78, 79, 80 et 81 : La société OCIDIM propose la construction d'un ensemble immobilier de 69 logements. Elle envisage un partenariat avec un bailleur social pour la réalisation d'un tiers de logements PSLA et deux tiers de logements PLS. Ces parcelles ont fait l'objet d'une mise en concurrence et actuellement à l'état de friche, ne font l'objet d'aucun projet et n'ont pas été aménagées.

Parcelle EI 88 partie : Monsieur VIDOT Mickaël et Madame BOISEDU Angélique sont originaires de la Montagne et souhaiteraient se rapprocher de leur lieu de travail ainsi que de leurs parents vivant chemin Moulin Cader. Ils ont demandé l'acquisition d'une partie de la parcelle EI 88 afin d'y construire leur résidence principale. Cette parcelle actuellement à l'état de friche est inoccupée.

Parcelle EP 18 : M. LAI-PAT-WING Jean-François a demandé l'acquisition de la parcelle afin de pouvoir édifier son habitation principale. Cette parcelle est actuellement à l'état de friche et est libre de toute occupation.

Parcelle IT 168 partie : La CINOR doit réaliser l'élargissement de l'ouvrage hydraulique de Ravine à Jacques à la Montagne. A ce titre, elle a demandé l'acquisition d'une partie de la parcelle communale IT 168 actuellement à l'état de friche et libre de toute occupation.

Vu l'absence de projets urbains sur ces terrains, il semble opportun de donner une suite favorable à ces demandes afin de valoriser le patrimoine communal.

Je vous propose de vous prononcer sur la cession en pleine propriété des terrains communaux bâtis et non bâtis mentionnés ci-dessus, aux prix et conditions mentionnés dans les tableaux joints en annexe, et, en cas d'accord de m'autoriser à :

- 1° signer les actes de cession ;
- 2° procéder au versement des honoraires correspondants aux notaires chargés de la rédaction de l'acte.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195026-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

OBJET Cession de terrains bâtis et non bâtis

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'avis financier n°2019-4111V0154 de France Domaine en date du 13 mars 2019 ;

Vu l'avis financier n°2019-411V0534 de France Domaine en date du 5 août 2019 ;

Vu l'avis financier n°2019-411V546 de France Domaine en date du 4 juillet 2019 ;

Vu l'avis financier n°2019-411V550 de France Domaine en date du 3 juillet 2019 ;

Vu l'avis financier n°2019-411V484 de France Domaine en date du 4 juin 2019 ;

Vu l'avis financier n°2019-411V480 de France Domaine en date du 14 juin 2019 ;

Vu l'avis financier n°2019-411V523 de France Domaine en date du 25 juin 2019 ;

Vu l'avis financier n°2019-411V546 de France Domaine en date du 20 juillet 2019 ;

Vu l'avis financier n°2019-4111V797 de France Domaine en date du 11 octobre 2019 ;

Vu l'avis financier n°2019-V4111V478 de France Domaine en date du 19 juin 2019 ;

Vu le RAPPORT N°19/5-026 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur MAILLOT Gérald - 3ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve les projets de cession en pleine propriété des terrains communaux bâtis et non bâtis aux prix et conditions mentionnés dans les tableaux annexés.

ARTICLE 2

Autorise le Maire (ou son représentant) à intervenir dans les actes correspondants.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195026-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

Signé électroniquement par :
Le Maire
04/12/2019



Gilbert ANNETTE

**ANNEXE
CESSION DE TERRAIN COMMUNAL NON BATI**

Réf. Cad.	Superficie du Terrain	Adresse	Acquéreur	Motivation
ES 76	736 m ²	Rue des Pailles-en-Queue	Société OCIDIM Ou toute société immobilière créée par lui	La société OCIDIM demande l'acquisition des parcelles afin de construire un ensemble immobilier de 69 logements. Elle envisage un partenariat avec un bailleur social afin de réaliser un tiers de logements PSLA et deux tiers de logements PLS. Ces parcelles, à l'état de friche à ce jour, n'ont pas été aménagées et ne font l'objet d'aucun projet communal. Il apparaît opportun de répondre favorablement à cette demande afin de valoriser le patrimoine communal. Le prix et les conditions de vente ont été acceptés par l'acquéreur.
ES 77	639m ²	-		
ES 78	698 m ²	Montgaillard		
ES 79	750 m ²	97400 Saint-Denis		
ES 80	772 m ²	-		
ES 81	738 m ²	-		
Zone Uj au PLU	Selon les données issues de la matrice cadastrale			

Les conditions principales de la vente sont :

- 1° cession de terrains communaux non bâtis cadastrés **ES 76 - ES 77 - ES 78 - ES 79 - ES 80 - ES 81** ;
- 2° superficies cédées : **736 m² - 639m² - 698 m² - 750 m² - 772 m² et 738 m²** selon les données issues de la matrice cadastrale ;
- 3° **prix : 2 058 000,00 euros TTC** (soit à titre indicatif 474.96 €/m² environ), conforme à l'avis financier n° 2019-4111V523 de France Domaine daté du 25/06/2019 ;
- 4° **signature de l'acte authentique ou, à défaut, d'un compromis de vente** dans le délai maximum de six (6) mois suivant la prise d'effet de cette délibération ; la durée du compromis de vente ne pouvant pas excéder douze (12) mois. Au terme de l'un ou l'autre de ces délais, la Ville pourra se prononcer de nouveau sur l'opportunité de cette transaction (au vu notamment d'un avis financier actualisé de France Domaine) ou décider d'annuler purement et simplement la transaction.

